



Préavis au Conseil communal

Carrefour Martines / Verger

Sécurisation du carrefour

Crédit demandé : CHF 175'000.- TTC (routes et éclairage)

Municipalité

M. Jacques Marchand, Municipal Travaux et infrastructures

N°13/2020

Préavis adopté par la Municipalité le 14 septembre 2020

Table des matières

1	Objet du préavis	3
1.1	Localisation	3
1.2	Justification du projet.....	4
2	Descriptif du projet	4
2.1	Aménagement de seuils trapézoïdaux	4
2.2	Réaménagement du débouché de la route de Sauvabelin	4
2.3	Réfection du revêtement bitumineux et réaménagement des trottoirs	4
2.4	Modification de la signalisation routière	4
2.5	Eclairage public.....	5
3	Procédures	6
4	Financement	6
4.1	Généralités	6
4.2	Plan des investissements.....	6
4.3	Montant des travaux	6
5	Conclusion.....	6

1.2 Justification du projet

Selon les comptages de trafic effectués en mai 2019, ce sont entre 5'000 et 6'000 véhicules qui empruntent l'axe "route des Martines - chemin du Verger". Les vitesses moyennes relevées pour ces automobiles se situent autour des 50 km/h.

Le projet proposé par la Municipalité vise dans un premier temps à modérer la vitesse du trafic à cet endroit, puis dans un second temps, à assurer une meilleure sécurité pour les piétons traversant ce carrefour. Afin de ralentir et permettre une meilleure insertion des véhicules au droit de la route des Martines, le débouché de la route de Sauvabelin sur la route des Martines est également réaménagé.

On peut encore préciser que les procédures de mise en place d'une zone « 30 km/h » dans ce secteur sont en cours et que le projet qui fait l'objet du présent rapport est compatible avec cette étude. Situés à l'intérieur de cette future zone 30, les passages piétons existants devront être effacés. De plus, la géométrie actuelle et le manque de visibilité dans le carrefour représentent un danger manifeste.

La Municipalité estime dès lors important de prévoir une alternative afin de réguler le trafic routier et de sécuriser les piétons.

2 Descriptif du projet

2.1 Aménagement de seuils trapézoïdaux

Le projet prévoit l'aménagement de seuils sur chaque branche du carrefour, soit sur la route des Martines (amont et aval), le chemin du Verger et le chemin du Saux. Ces éléments, créés en enrobé bitumineux, d'une longueur de 5.00 m, et d'une hauteur de 8.00 cm, serviront de modérateurs de trafic.

Ces seuils seront également utilisés en tant qu'aides à la traversée afin de permettre aux piétons une traversée sécurisée du carrefour.

Une récolte des eaux de surface au droit de chaque seuil sera également aménagée, évitant ainsi des problèmes à l'avenir, notamment en période hivernales.

2.2 Réaménagement du débouché de la route de Sauvabelin

La route de Sauvabelin étant légèrement décalée par rapport au nœud, le débouché sera réaménagé afin de l'éloigner du carrefour principal et d'obliger ainsi les automobilistes à ralentir. Un marquage au sol « priorité de droite » sera également mis en place en lieu et place de la signalisation actuelle.

2.3 Réfection du revêtement bitumineux et réaménagement des trottoirs

La Municipalité souhaite profiter de ces travaux pour renouveler le revêtement bitumineux (3 cm) sur l'ensemble de l'emprise du projet. En effet, quelques fissures légères dues à l'âge de la chaussée et des traces de travaux ponctuels passés sont présentes sur le revêtement actuel.

Quelques réaménagements des trottoirs adjacents sont prévus pour permettre la réalisation de ces nouveaux seuils.

2.4 Modification de la signalisation routière

Ce projet se situe à l'intérieur d'une future zone 30. Les pertes de priorités actuelles sur les routes collectrices devront être effacées et une nouvelle signalisation avec "priorité de droite" généralisée dans le secteur sera instaurée. Les passages piétons existants devront également être effacés.

2.5 Eclairage public

Un éclairage adapté de ces traversées piétonnes sera également installé. Ainsi, des candélabres de type LED de 32 W de la dernière génération, posés sur des mâts de couleur rouge de 5.50 m de haut, seront disposés de part et d'autres de chaque traversée.

A l'heure de la rédaction de ce préavis, le Conseil communal n'a pas encore traité la réponse au Postulat relatif à l'éclairage public sur la commune du Mont. L'installation lumineuse prévue permettra techniquement toutes les options qui pourraient être retenues dans le futur schéma directeur de l'éclairage public ("plan lumière").



3 Procédures

La configuration et la géométrie du carrefour subissant des modifications, ces travaux ont nécessité une procédure relative à la loi sur les routes (LRou). Pour cette raison, le projet a été soumis au Canton pour examen préalable à partir de fin février 2020.

L'enquête publique s'est quant à elle déroulée du 3 juillet au 3 août 2020 et n'a fait l'objet d'aucune remarque ou opposition.

4 Financement

4.1 Généralités

Un devis estimatif a été établi sur la base de soumissions récentes. On relève que l'établissement du projet et la direction des travaux sont assurés par le Service des travaux et infrastructures communal. Aucun montant d'honoraires d'ingénieur n'est donc pris en compte dans l'établissement du devis.

4.2 Plan des investissements

Le plan des investissements adopté par la Municipalité en juillet 2020 prévoit un investissement total de CHF 200'000.- pour ce projet en 2021.

4.3 Montant des travaux

Les montants des travaux s'articulent ainsi :

Travaux routiers et autres travaux de génie civil	CHF	110'000.-
Eclairage public	CHF	24'000.-
Signalisation, marquages	CHF	6'000.-
Géomètre	CHF	5'000.-
Divers et imprévus, env. 10 %	CHF	15'000.-
TVA, 7.7% et arrondi	CHF	15'000.-
Montant total des travaux routiers et éclairage public TVA comprise	CHF	<u>175'000.-</u>

5 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE

- Vu le préavis N° 13/2020 de la Municipalité du 14 septembre 2020 ;
- Oüi le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- D'adopter le projet de réaménagement du carrefour de la route des Martines, du chemin du Verger, du chemin du Saux et de la route de Sauvabelin ;
- D'accorder à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre ces travaux de réaménagement ;

- D'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 175'000.-** (TTC) relatif aux travaux de génie civil et d'éclairage public. Ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt. L'amortissement interviendra dès la fin des travaux sur une durée de 30 ans par le compte de fonctionnement "Amortissements obligatoires / ouvrages de génie civil" (230.3311). Cet amortissement sera donc porté au budget.

Au nom de la Municipalité


Le syndic
Jean-Pierre Sueur




Le secrétaire
Sébastien Varrin

Annexes : 1. Plan de situation et coupes